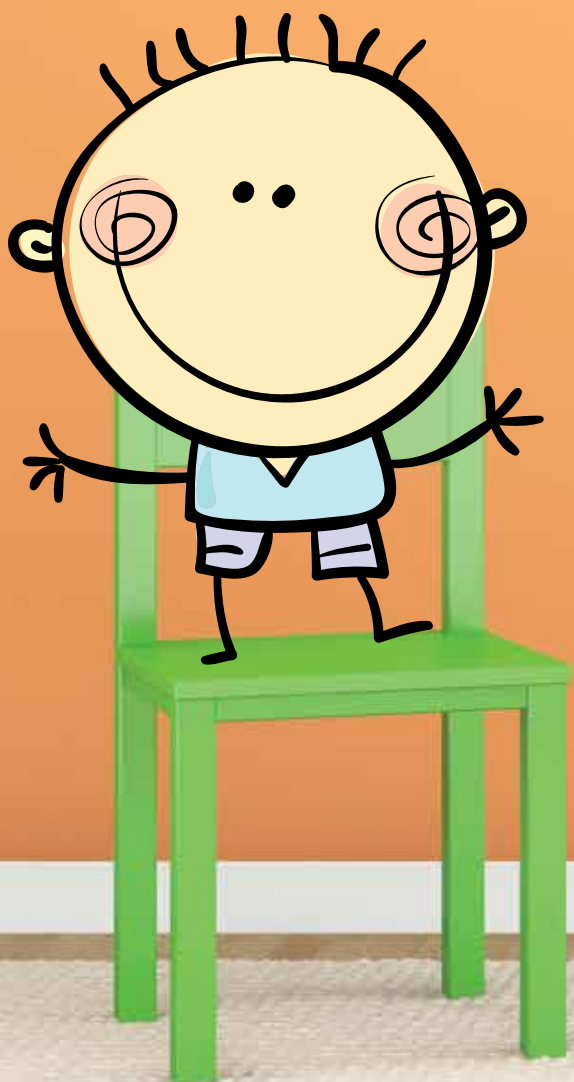


PRÉSCOLAIRE À TEMPS PLEIN POUR LES MILIEUX DÉFAVORISÉS: ce n'est pas trop tôt!



En octobre 2012, la première ministre Pauline Marois annonçait que son « [...] gouvernement ira de l'avant avec les maternelles quatre ans dans les milieux défavorisés en multipliant les projets. Le gouvernement fait sien l'objectif lancé par le Conseil supérieur de l'éducation pour que, d'ici cinq ans, 90 % des enfants de quatre ans fréquentent des services d'éducation, soit dans les CPE soit dans les maternelles quatre ans, qui soient soutenus par l'État.¹ »

Le 14 mars 2013, le gouvernement du Québec joignait le geste à la parole en proposant le projet de loi n° 23. Ce dernier modifie la Loi sur l'instruction publique (LIP) en élargissant l'offre de service de classes de préscolaire quatre ans aux enfants issus de milieux défavorisés et en permettant que ce service soit offert toute la journée. Pour la FAE, il s'agit d'une étape importante dans la mise en place de ce service de préscolarisation accessible partout au Québec.

Les positions de la FAE

L'implantation de cette mesure par le gouvernement répond à une demande de la FAE. Depuis 2009, la Fédération réclamait l'implantation de classes de préscolaire quatre ans à temps plein pour les enfants issus de milieux défavorisés.

Le saviez-vous ?

Au Québec, 98 % des enfants de cinq ans fréquentent une classe de préscolaire alors que 27 % des enfants de quatre ans ne fréquentent aucun service éducatif ou service de garde réglementé¹.



PRÉSCOLAIRE À TEMPS PLEIN POUR LES MILIEUX DÉFAVORISÉS: ce n'est pas trop tôt!

La FAE considère qu'une stimulation sensorielle et cognitive précoce constitue un apport décisif dans le développement de l'enfant d'âge préscolaire et dans sa préparation à l'entrée à l'école primaire. De même, l'accès à du matériel pédagogique diversifié (livre, jeu éducatif ou récréatif, matériel de manipulation divers, etc.), à des activités culturelles et pédagogiques variées (sortie au théâtre, spectacle, zoo, musée, etc.), et à du soutien ou de l'accompagnement complet est de nature à appuyer de façon déterminante l'enfant dans son développement global et ses apprentissages.

De plus, puisqu'il est gratuit et dispose d'un éventail de services de qualité, le préscolaire constitue un modèle tout désigné pour intervenir auprès des enfants âgés de quatre ans issus des milieux défavorisés. Pour la FAE, cette mesure constitue donc un moyen de lutter contre la pauvreté et le décrochage scolaire.

Pourquoi le préscolaire?

Le préscolaire se distingue des services de garde et des centres de la petite enfance (CPE) à plusieurs égards : il est gratuit, administré par une commission scolaire qui veille à la répartition des places et ressources entre les milieux, situé le plus souvent dans l'école que l'enfant fréquentera par la suite et animé par des enseignantes et enseignants qualifiés. En ce qui a trait au développement psychomoteur, psychosocial, cognitif, affectif et langagier ainsi que la socialisation et

Le saviez-vous?

Les enfants de quatre ans visés par l'implantation des classes de maternelle à temps plein sont issus de milieux défavorisés. Ils sont inscrits sur une base volontaire. Ce n'est donc pas une mesure obligatoire.

l'encadrement, le préscolaire à temps plein propose des activités éducatives et pédagogiques qui sont planifiées et réalisées dans le souci du cheminement et du développement global de l'enfant. Cette mesure s'inscrit également dans le respect du régime pédagogique de l'école québécoise et des programmes prescrits par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Enfin, la fréquentation du préscolaire pourrait favoriser l'accès aux services de professionnels qui sont à même de diagnostiquer tôt dans son parcours les difficultés ou retards de l'enfant, de favoriser des interventions rapides, pouvant atténuer les écarts de développement, de soutenir son intégration scolaire et d'assurer un suivi adéquat de son



dossier tout au long de son cheminement scolaire. Il permet aussi de créer ou de rétablir un lien positif entre l'école et l'enfant et entre l'école et le parent, ce dernier pouvant avoir vécu des expériences négatives à l'école et avoir développé une certaine méfiance à son endroit.

Le saviez-vous?

La FAE revendique également la mise en place de mesures visant l'identification et le soutien rapide aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).

Des projets pilotes en cours

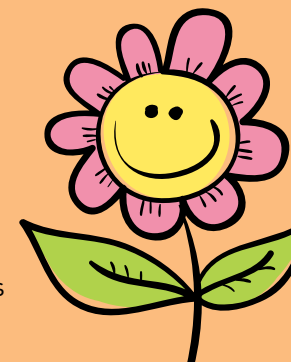
Convaincus de la nécessité d'implanter le préscolaire quatre ans à temps plein en milieux défavorisés, la FAE et ses affiliés ont obtenu, dans l'annexe XI de la convention collective³, la mise en place de six projets pilotes. Depuis la rentrée 2012, ils sont menés conjointement dans six commissions scolaires situées en territoire FAE.

Les résultats obtenus jusqu'à présent et les observations émises par les enseignantes et enseignants impliqués sont encourageants. Ils permettent déjà d'anticiper des retombées positives et structurantes pour les divers milieux dans lesquels est expérimenté ce type de service⁴. En effet, sur l'ensemble des caractéristiques observées (affectif, socialisation, développement physique et moteur, langage et littératie, développement cognitif et numératie), les projets pilotes permettent de constater que les services éducatifs préscolaires à temps plein sont bénéfiques pour la stimulation et le développement global des enfants de quatre ans. La popularité des projets pilotes témoigne de l'intérêt des parents pour ce service et présage de leur viabilité.

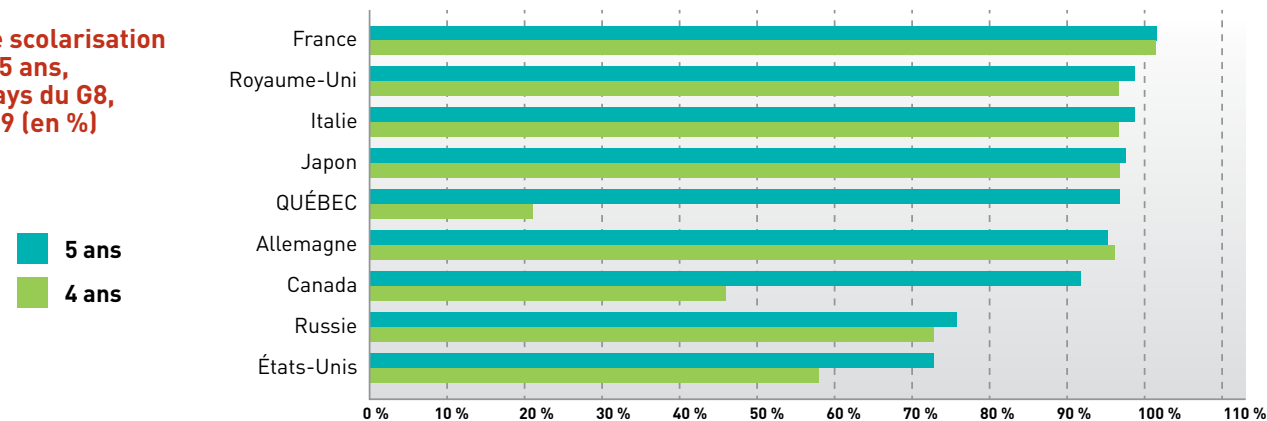
Le préscolaire dans le monde

L'intervention précoce et la préscolarisation à temps plein font l'objet de nombreuses études et recherches qui concluent au bien-fondé de ces programmes.

Longtemps reconnu comme précurseur pour l'accessibilité des services éducatifs offerts aux jeunes enfants, le Québec fait par ailleurs piètre figure en matière de préscolarisation des enfants de quatre ans. De son côté, l'Ontario s'est dotée en 2010 d'un plan de lutte contre la pauvreté incluant l'implantation progressive de classes de maternelle quatre ans et cinq ans à temps plein. En fait, comparativement aux pays du G8, le Québec se trouve bon dernier pour l'accès à des classes préscolaires quatre ans.



Taux nets de scolarisation à 4 ans ou à 5 ans, Québec et pays du G8, en 2008-2009 (en %)



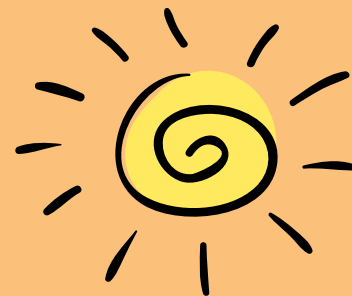
Source : Indicateurs de l'éducation, édition 2012, MELS, 2012, pages 50 à 51.

Le rôle des centres de la petite enfance (CPE)

Cette mesure ne vise pas à remplacer les CPE dont la contribution est indéniable. Cependant, les enfants visés par cette mesure ne fréquentent pas, ou très peu, les services de garde réglementés comme les CPE et services de garde en milieu familial⁵. Selon le directeur de santé publique de Montréal, « pour d'autres parents de milieux défavorisés, l'accessibilité et la disponibilité des CPE constituent un frein indéniable » à leur utilisation, et qu'« il convient de revoir l'accessibilité géographique, mais aussi l'accessibilité économique » de ces services⁶. De plus, selon l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCP), les deux principaux obstacles à l'accessibilité des services de garde sont actuellement le manque de places et le coût des services⁷.



PRÉSCOLAIRE À TEMPS PLEIN POUR LES MILIEUX DÉFAVORISÉS: ce n'est pas trop tôt!



De plus, les CPE ne peuvent répondre au besoin de préscolarisation de ces enfants. Force est donc de constater que le moratoire qui s'exerce sur l'ouverture de classes de préscolaire quatre ans limite depuis quinze ans l'accès des enfants de plusieurs milieux défavorisés à des services éducatifs de qualité, au détriment de leur réussite scolaire et de l'égalité des chances. C'est pourquoi, dans un avis publié en octobre 2012, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) invitait le gouvernement à prendre les moyens appropriés afin d'offrir des services éducatifs de qualité aux enfants de quatre ans, particulièrement en milieux défavorisés, notamment grâce au développement des classes de maternelle⁸.

1. Pauline MAROIS, *Discours d'ouverture de la 40^e législature*, 1^{re} session de l'Assemblée nationale du Québec, 31 octobre 2012.
2. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Mieux accueillir et éduquer les enfants d'âge préscolaire, une triple question d'accès, de qualité et de continuité des services – Avis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport*, Août 2012, p. 21.
3. Entente nationale intervenue entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), 2010-2015.
4. FÉDÉRATION AUTONOME DE L'ENSEIGNEMENT, *Pour réduire les inégalités scolaires dès la petite enfance : se doter d'un projet structurant pour le Québec*, mémoire déposé à la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec, 2013, pages 16 à 18. Disponible sur le site Internet de la FAE.
5. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ), *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde*, 2009, p. 124.
6. AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL, *Les inégalités sociales de santé à Montréal – Le chemin parcouru*, 2011, pages 68 à 70.
7. ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE (AQCPE), *Plateforme des enjeux*, 2012, p. 12.
8. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, 2012, *op. cit.*

EN CONCLUSION

Depuis sa fondation, la FAE est à l'avant-garde dans le dossier de la préscolarisation. Elle entend soutenir cet engagement par la diffusion d'informations pertinentes. D'ailleurs, la Fédération travaillera de concert avec les enseignantes et enseignants du préscolaire dans le but de valider les suites à donner à l'implantation du préscolaire à temps plein en milieux défavorisés.

La mesure proposée par le gouvernement n'est pas uniquement un service éducatif destiné à la petite enfance. Elle doit être perçue comme un projet de société. Pour les familles les plus vulnérables, elle offre des possibilités qu'elles n'ont jamais eues et représente un pas important vers une plus grande égalité des chances. Pour le Québec, cette mesure s'inscrit de manière décisive dans la lutte contre la pauvreté.

